



PRÉFET DE L'AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rodez, le 28 décembre 2023

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les communes de Conques-en-Rouergue, Le Monastère et St-Victor-et-Melvieu

Par arrêté du 19 décembre 2023, publié au journal officiel du 27 décembre 2023, l'état de catastrophe naturelle est reconnu pour les dommages relatifs au phénomène « sécheresse/réhydratation des sols » pour les communes suivantes :

- Conques-en-Rouergue, pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 décembre 2022
- Le Monastère, pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 septembre 2022
- St-Victor-et-Melvieu, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 décembre 2022

Les sinistrés de ces communes disposent de 30 jours, soit jusqu'au 26 janvier 2024 inclus, pour déposer ou compléter leur déclaration de sinistre aux assurances.

Contacts presse

Direction des services du cabinet

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30
Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr

